D1

Nom : ~~Marty~~

Prénoms : Gabriel Rémi ~~Joseph~~ Marie

Numéro matricule du recrutement : 898

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 19 juillet 1891, à AX-les-THERMES canton d'ax, département d'ARIEGE, résidant à Toulouse, canton d'ouest, département de Hte Garonne, profession d'étudiant

fils de Georges Jean et de Marty Jeanne, domiciliés à AX-les-THERMES, canton d'ax, département d'ARIEGE

Marié le

SIGNALEMENT.

Cheveux châtain — Yeux marron

Front : Inclinaison fuyant — Hauteur — Largeur moyen — Dos — Base horizontale

Nez : Hauteur — Saillie — Largeur moyen

Visage — Renseignements physionomiques complémentaires : menton bilobé, oreilles bien ourlés

Taille : 1 m. 62 centim. — Taille rectifiée : 1 m. ... cent.

Marques particulières.

Degré d'instruction générale : 5

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la 1 e partie de la liste en 1912. — en 1913

Classé dans la ... e partie de la liste en 19...

A obtenu un sursis d'incorporation art. 21 continuation d'études

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 24 de la liste Cantonale d'AX-les-THERMES.

Renouvelé au 1er octobre 1913. Incorporé à compter du 14 octobre 1913 arrivé au corps et soldat de 2e classe le 1 dudit. — Passe au 53e Régiment d'Infanterie le 3 février 1915. — Décédé le 31 mars 1917 aux Eparges. — Inhumé le 2 avril 1917 au nouveau Cimetière de Rouvroy Tombe 149. Avis officiel C.B. N° 2129 du 25 avril 1917. — (Mort pour la France.)

CORPS D'AFFECTATION.		NUMÉROS du contrôle spécial.	NUMÉROS matricule ou du repertoire.
Armée active.	80e rég. d'infie		4723
	53e — id —		10577
Disponibilité et réserve de l'armée active.			
Armée territoriale et sa réserve.			

Biffé

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile. R résidence.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne { du 2 août 1914 au 31 mars 1917

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve : 1re dans l'..., du ... au ...
2e dans l'..., du ... au ...
Supplémentaire dans l'..., du ... au ...

Armée territoriale : 1re dans l'..., du ... au ...
Supplémentaire dans l'..., du ... au ...

Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du ... au ... Du ... au ...

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans : la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale	DATE de la libération du service militaire.
14 [illegible] 191[illegible]			

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Est à Paris le 17-2-930